

Des questions sans réponses ? - 1/2

C'est dans le souci de mieux comprendre l'actualité que je vous propose une série de réponses au problème des retraites.

Eh oui les retraites... Encore les retraites ! Face aux discours des syndicats je vous livre ici les arguments de l'UMP, que nous connaissons moins bien, sur le sujet des retraites. J'espère que ces questions-réponses vous éclaireront et **vous permettront de peser le pour et le contre face à cette réforme.**

Est-ce que ça veut dire que la durée de cotisation va être la même pour tout le monde ?

- Oui, 40 ans en 2008 pour tous : les fonctionnaires comme les salariés du privé. Ces 40 ans comprendront les années travaillées à plein temps ou à mi temps mais aussi les années bonifiées et les années de chômage.

Je travaille dans le secteur privé et je comptais prendre ma retraite dans deux ou trois ans. Qu'est-ce qui change pour moi ?

- Rien. La réforme ne s'appliquera qu'à partir de 2008 et de manière très progressive. Elle ne bouleverse pas les projets de ceux qui sont proches de la retraite.

Je suis fonctionnaire. Est-ce que je devrai travailler plus longtemps ?

- La réforme vous assure le maintien de votre niveau de pension en travaillant 6 mois de plus chaque année à partir de 2004, soit 2 ans et demi de plus en 2008. Mais, dans tous les cas, les limites d'âge prévues par votre statut sont garanties par la loi : aucun enseignant, sauf s'il le désire, ne travaillera au-delà de 65 ans, et ceci, sans décote. Aucun policier, sauf s'il le désire, ne travaillera au-delà de 55 ans et ceci, sans décote.

Pourrais-je partir sans avoir mes 40 ans de cotisations ?

- Oui, que vous soyez dans le secteur privé ou dans la fonction publique, à partir de l'âge légal. Le montant de votre retraite sera alors fonction de votre durée de cotisation et de votre âge. Dans le secteur public, si vous avez atteint la limite d'âge, vous ne subirez aucune décote.

Est-ce que je vais travailler plus longtemps pour avoir une retraite plus basse ?

- Non. Vous garderez le même niveau de retraite en travaillant un peu plus longtemps, et vous pourrez même l'améliorer en travaillant au-delà de la durée normale de cotisation. Sans réforme, le niveau des retraites serait à terme divisé par deux.

Je travaille depuis l'âge de 15 ans. Est-ce que je vais enfin pouvoir partir avant 60 ans ?

- Oui. Avec la réforme, et pour la première fois, ceux qui ont commencé à travailler à 14, 15 ou 16 ans pourront toucher une retraite à taux plein avant 60 ans.

Et pour moi qui ai touché le SMIC pendant toute ma vie professionnelle, quel sera le montant de ma retraite ?

- Avec la réforme, vous avez la garantie de toucher 85 % du SMIC net. Sans réforme, ce serait à terme moins de 60 %.

Je suis enseignante, j'ai eu deux enfants. Est-ce que c'est pris en compte pour ma retraite ?

- Oui, rien n'est changé. Vous aurez deux années de cotisation en plus.

Et si je veux continuer à travailler ?

- Avec la réforme, vous pourrez choisir de continuer à travailler après avoir acquis tous vos droits : votre pension sera alors augmentée de 3 % par an. Votre retraite pourra ainsi être améliorée jusqu'à 15 %.

Et si je veux toucher ma retraite tout en continuant à travailler ?

Des questions sans réponses ? - 2/2

- C'est possible : la réforme assouplit les conditions qui permettent de bénéficier de sa retraite tout en continuant à travailler.

Et pour moi qui suis entré tard dans la vie active, quel est mon choix ?

- Vous aurez désormais la possibilité de racheter jusqu'à trois années, quel que soit votre âge, pour augmenter le montant de votre retraite. (les sommes engagées pour ce rachat seront exonérées d'impôt sur le revenu) De toute façon, au-delà de la limite d'âge, vous toucherez votre retraite sans décote

Voilà le débat est maintenant ouvert... n'oubliez pas de respecter les opinions de chacun !